

Spécial  
Visa  
Vacances-  
Travail



[ La Mobilité ] Particuliers

**Garanties 2010**

# Pack Spécial PVT

[ des solutions ] pour les Working Holiday Visa



*L'assurance des PVTistes  
de 18 à 35 ans,  
à partir de 92 € par mois*

Imprimé sur papier recyclé



**april**  
MOBILITÉ

**cfe**  
Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés



# Pack Spécial PVT (CFE + APRIL Mobilité) 2010

Le **Pack Spécial PVT** (CFE + APRIL Mobilité) est une solution d'assurance adaptée aux personnes de 18 à 35 ans bénéficiant du Programme Vacances Travail et séjournant en Australie, au Canada, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Corée du Sud ou à Singapour pour une durée inférieure à 12 mois, renouvelable une fois.

Ce contrat vous permet de faire face à tous les imprévus pouvant survenir à l'étranger, grâce à des garanties complètes : frais de santé, assistance rapatriement, responsabilité civile, assurance bagages...

## Une couverture intégrale pour les PVTistes

### Si vous deviez faire face à des dépenses de santé ?

#### **Vous êtes hospitalisé en urgence ?**

#### **Vous vous rendez chez votre médecin ?**

Le Pack Spécial PVT (CFE+APRIL Mobilité) couvre vos dépenses de santé courantes ou imprévues, jusqu'à 100% des frais réels et vous propose un service de règlement direct de vos frais d'hospitalisation : vous n'avez pas à faire l'avance de vos frais en cas d'hospitalisation de plus de 24 heures.

La CFE prend d'abord en charge vos dépenses sur la base des tarifs français de la Sécurité sociale puis APRIL Mobilité vous rembourse en complément de la CFE.

### Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

#### **Vous êtes victime d'un accident : vous devez être rapatrié au plus vite ?**

#### **Vous êtes hospitalisé et attendez la venue d'un proche ?**

APRIL Mobilité organise votre rapatriement médical, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche.

### Si vous perdiez vos bagages pendant votre séjour ?

#### **Vous arrivez à destination et vos bagages ont disparu ?**

APRIL Mobilité vous rembourse à hauteur de 1600 € en cas de perte, vol ou destruction de vos bagages. Le contrat couvre également vos dépenses de 1<sup>ère</sup> nécessité jusqu'à 200 € en cas de retard d'acheminement de vos bagages.



### > Vous êtes attaché au système de protection sociale français ?

La CFE (Caisse des Français de l'Étranger) est l'organisme de Sécurité sociale spécialement dédié aux Français installés à l'étranger. En adhérant au Pack Spécial PVT, vous restez affilié à la Sécurité sociale. La continuité de votre couverture est donc assurée et votre retour en France sera facilité. Par exemple, ceci est particulièrement intéressant pour les soins liés à une grossesse conçue pendant la période de couverture (l'accouchement sera pris en charge par la Sécurité sociale française) ou pour les prescriptions de longue durée (la CFE prend en charge les prescriptions médicales accordées par la Sécurité sociale française).



### > Vous recherchez un contrat spécial Programme Vacances Travail ?

Dans le cadre des programmes "Vacances & Travail", les jeunes ressortissants français doivent souscrire une assurance santé et rapatriement.

### > APRIL Mobilité et la CFE s'associent pour vous proposer une offre sur mesure avec :

- un bulletin de souscription et une cotisation uniques pour faciliter vos démarches,
- un remboursement unique de vos frais de santé,
- une assurance santé et rapatriement ainsi que des garanties complémentaires telles que l'assurance bagages, la responsabilité civile vie privée et l'individuelle accident.



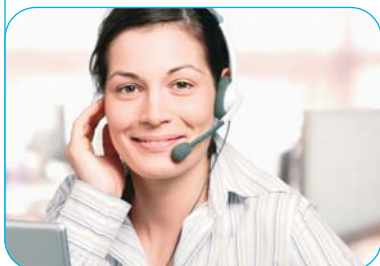
Le Pack Spécial PVT (CFE + APRIL Mobilité) couvre vos dépenses de santé à l'étranger jusqu'à 100% des frais réels, jusqu'à 200 000 € par an en complément de la CFE et sans franchise. Vos garanties sont maintenues lors d'un retour temporaire en France pour des périodes inférieures à 90 jours consécutifs.

## Les services associés

### Votre service Conseil Client

#### Vous souhaitez un renseignement complémentaire sur le contrat Pack Spécial PVT (CFE + APRIL Mobilité) ?

Notre service Conseil Client, composé de **conseillers spécialisés**, vous oriente vers la meilleure solution de protection sociale adaptée à votre séjour à l'étranger.



Cette **équipe multilingue** est à votre disposition du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris - pour répondre à toutes vos questions :

Tél : + 33 (0)1 73 02 93 93, Fax : + 33 (0)1 73 02 93 90, E-mail : [info@aprilmobilite.com](mailto:info@aprilmobilite.com)

Nous pouvons également vous accueillir à notre siège social situé :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Métro : Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3 - Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes.

### Votre Extranet Assuré/Souscripteur

À l'étranger, il est très pratique de pouvoir consulter en ligne, 24h/24, toutes les informations relatives à la vie de votre contrat. Aussi, depuis le site [www.aprilmobilite.com](http://www.aprilmobilite.com), vous avez accès à votre extranet, sécurisé par un code d'accès et un mot de passe. Celui-ci vous permet de bénéficier de nombreux services :

Si vous êtes assuré :

- consultation en temps réel de vos décomptes de remboursement, de vos garanties et conditions générales,
- consultation de vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes le souscripteur du contrat :

- consultation de vos coordonnées personnelles et des coordonnées de votre assureur-conseil,
- consultation de l'état de vos appels de cotisations, de votre mode de règlement.

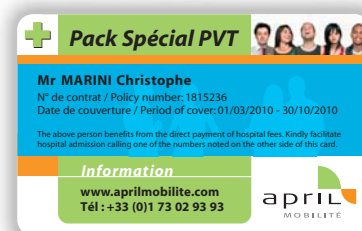
### Votre Carte d'Assuré

Cette carte personnalisée comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7, pour :

- bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h,
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente.

Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos coordonnées personnelles : nom, prénom(s) et numéro de contrat.



### Nos engagements à votre service

#### Une haute qualité de gestion

Les équipes d'APRIL Mobilité et de la CFE sont organisées afin de faciliter les inscriptions et les remboursements des dossiers de leurs assurés communs.

Un service d'e-mails automatiques nous permet de vous communiquer en temps réel les informations concernant vos remboursements.

#### Au service de nos clients

Dans un souci permanent d'amélioration de la satisfaction de ses clients, APRIL Mobilité est engagée dans une démarche qualité faisant l'objet de mesures régulières. Ainsi, nos équipes respectent les engagements de service suivants : décrocher vos appels en moins de 3 sonneries et vous répondre avec courtoisie et efficacité lors de nos échanges.

## Garanties

### ① Frais de santé

Pour cette garantie frais de santé, la CFE vous rembourse sur la base des tarifs français de la Sécurité sociale, sans plafond de remboursement. APRIL Mobilité intervient en complément, jusqu'à 200 000 € par assuré et par année de souscription (jusqu'à la date anniversaire de prise d'effet du contrat).

À l'étranger	Remboursements incluant la part CFE
<b>HOSPITALISATION</b>	
Règlement direct <i>voir définition</i> lors d'une hospitalisation supérieure à 24h	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Hospitalisation médicale ou chirurgicale	100% des frais réels <i>voir définition</i>
Forfait journalier <i>voir définition</i>	100% des frais réels
Chambre particulière	jusqu'à 50 € par jour
<b>MÉDECINE</b>	
Consultations et visites de médecins généralistes et spécialistes	100% des frais réels, jusqu'à 80 € par acte
Radiographies, analyses, pharmacie, soins infirmiers* et actes de spécialistes	100% des frais réels
Kinésithérapie*	100% des frais réels jusqu'à 50 € par séance suite à hospitalisation prise en charge par APRIL Mobilité, sinon remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité sociale
Auxiliaires médicaux	remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité sociale
<b>OPTIQUE ET DENTAIRE</b>	
Frais d'optique	100% des frais réels jusqu'à 350 € par personne par an suite à accident caractérisé <i>voir définition</i> , sinon remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité sociale
Soins et prothèses dentaires	100% des frais réels jusqu'à 350 € par personne par an suite à accident caractérisé, sinon remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité sociale
Autres prothèses	100% des frais réels jusqu'à 350 € par personne par an suite à accident caractérisé, sinon remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité sociale
<b>PRÉVENTION, AIDE ET SECOURS</b>	
Forfait préservatifs	jusqu'à 20 € par an
Vaccins et traitements liés à l'expatriation (paludisme, fièvre jaune, diphtérie, tétanos, polio, hépatite B...)	100% des frais réels
Aide à l'arrêt du tabac	jusqu'à 50 € par an
Cure thermale	remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité sociale
Aide et secours	aide exceptionnelle en cas de dépense médicale imprévue ayant entraîné un déséquilibre financier (sur constitution de dossier auprès de la CFE) ; exemple : fauteuil roulant
<b>En France</b>	
Pendant un retour temporaire en France, inférieur à 90 jours, entre 2 périodes à l'étranger, les mêmes actes sont garantis <b>dans la limite de 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française</b> , et avec les plafonds ci-dessus.	

\* Actes pour lesquels le remboursement complémentaire d'APRIL Mobilité est soumis à accord préalable *voir définition* en cas de prescription de plus de 20 séances par année d'assurance.

### Je bénéficie de quels remboursements ?

#### Cas n° 1 : hospitalisation au Canada suite à accident

2 journées en soins intensifs = 9 200 CAD \$ X 2 = 18 400 CAD \$

→ Remboursement APRIL Mobilité à 100% des frais réels part CFE incluse = 18 400 CAD \$ → Reste à votre charge : 0 CAD \$

#### Cas n° 2 : consultation chez un médecin généraliste du secteur privé en Australie

Coût de la visite = 75 € (après conversion) → Remboursement CFE = 14,40 €

→ Remboursement APRIL Mobilité : 75 € - 14,40 € = 60,60 € → Reste à votre charge : 0 €

## Garanties

### 2 Soutien psychologique

Cette garantie vous permet d'exprimer les tensions accumulées après une situation difficile.

Mise en relation avec un psychologue clinicien

entretiens téléphoniques et e-mails avec une équipe de psychologues accessibles 24h/24 et 7j/7.

Ces entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails ne s'apparentent pas à une psychothérapie.

### 3 Assistance rapatriement

En cas de maladie ou d'accident grave et après accord préalable et obligatoire d'APRIL Mobilité Assistance, organisation et prise en charge des prestations suivantes :

Rapatriement sanitaire	oui
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement
Accompagnement de l'assuré rapatrié	oui
Retour au pays d'expatriation ou envoi d'un collaborateur de remplacement	oui
Présence d'un membre de la famille si hospitalisation supérieure à 6 jours	billet A/R + 80 € par nuit, <b>maximum 10 nuits</b>
Retour anticipé si hospitalisation d'un membre de la famille supérieure à 5 jours	billet A/R avion classe économique ou train 1 <sup>ère</sup> classe
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	billet A/R avion classe économique ou train 1 <sup>ère</sup> classe
Retour anticipé si décès d'un membre de la famille	billet A/R avion classe économique ou train 1 <sup>ère</sup> classe
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	oui
Transmission de messages urgents	oui
Rapatriement du corps en cas de décès	oui
Frais de cercueil	jusqu'à 1 500 €
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 €
Frais d'avocat à l'étranger	jusqu'à 3 000 €
Avance de fonds en cas de perte ou vol d'effets personnels	jusqu'à 1 000 € par événement
Retard de bagages	jusqu'à 200 €

### 4 Responsabilité civile vie privée et stages

Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour, dans le cadre de la vie privée uniquement. Par sinistre :

Dommages corporels	jusqu'à 4 500 000 €
Dommages matériels et immatériels	jusqu'à 460 000 €, <b>franchise : 76 €</b>
Protection juridique - Recours	jusqu'à 3 100 €, <b>seuil d'intervention : 228 €</b>
Extension vie professionnelle : Stage en entreprise : dommages matériels	jusqu'à 12 000 €, <b>franchise : 76 €</b>

### 5 Individuelle accident

Capital versé en cas de décès par accident	8 000 €
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale par accident, réductible en cas d'invalidité permanente partielle par accident	30 000 €, <b>franchise relative de 20 %</b>

### 6 Bagages

À l'occasion du trajet aller-retour ou pendant le séjour, en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégâts des eaux.	jusqu'à 1 600 €, <b>franchise de 30 € par sinistre garantie limitée à 50 % pour les objets précieux</b>
---	---

## Garanties

### Comprendre

**Accord préalable :** certains médicaments sont soumis à l'accord préalable du Médecin Conseil d'APRIL Mobilité. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé.

**Accident caractérisé :** accident constaté par une autorité compétente (forces de police, pompiers, autorité médicale...) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.

**Base de remboursement de la Sécurité sociale française :** base de remboursement utilisée par la Sécurité sociale française pour les actes ou prescriptions délivrés en France par les professionnels de santé. Dans le cas des médicaments pour lesquels il existe un générique, la base de

remboursement retenue sera le tarif forfaitaire de responsabilité qui correspond au prix d'un médicament générique.

**Caisse des Français de l'Étranger :** caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier de prestations équivalentes à la Sécurité sociale française.

**Forfait journalier :** part du prix de journée non prise en charge par la Sécurité sociale française.

**Frais réels :** ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.

**Règlement direct de vos frais d'hospitalisation :** si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation sans avance de frais, sous réserve d'acceptation médicale.

### → des interlocuteurs dédiés à la gestion de votre contrat :

- une seule adresse pour l'envoi de vos courriers (demandes de remboursement, déclaration de changement de situation, transmission de nouvelles coordonnées bancaires...) : **CFE**

**s/c APRIL Mobilité**  
**110, avenue de la République**  
**CS 51108**  
**75127 Paris Cedex 11**  
**FRANCE**

- un seul numéro de téléphone pour toute demande relative à vos remboursements : vous bénéficiez d'un interlocuteur CFE dédié au traitement de vos dossiers. Pour toute demande d'information, composer le + 33 (0)1 73 04 64 46,
- des délais de remboursement plus rapides, grâce au traitement en un seul et même lieu de vos remboursements, part CFE et part complémentaire APRIL Mobilité,
- un règlement groupé de vos prestations : APRIL Mobilité vous rembourse pour son propre compte ainsi que pour celui de la CFE.

## Cotisations

L'assuré doit être âgé de 18 à 30 ans (jusqu'à 35 ans pour les séjours au Canada) et s'inscrire à un programme Vacances Travail.

### **Cotisation CFE + APRIL Mobilité :**

Pour toute date d'effet jusqu'au 31/12/2010 et pour tout séjour jusqu'à 12 mois.

Cotisation mensuelle pour les personnes âgées de 18 à 35 ans	
En cas de paiement intégral à la souscription :	92 €
En cas de paiement mensualisé :	95 €

### Exemple de calcul de la cotisation

Pour un séjour de 8 mois au Canada, la cotisation sera de :  $92 \text{ €} \times 8 = 736 \text{ €}$  (avec un paiement intégral à la souscription).

### **Modalités de règlement :**

Je prends note qu'APRIL Mobilité percevra pour le compte de la CFE les cotisations qui lui sont dues.

- en cas de paiement intégral : chèque ou carte de paiement,
- en cas de paiement mensuel : prélèvement sur un compte bancaire en France.

**Si vous optez pour le règlement mensualisé, complétez l'autorisation de prélèvement incluse dans la Demande de souscription et joignez-la à votre envoi, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE).**

## Informations générales

### Assuré

Toute personne de nationalité française, âgée de 18 à 30 ans (35 ans pour les personnes se déplaçant au Canada), séjournant hors de France dans le cadre d'un PVT « Programme Vacances Travail ».

### Territorialité

Les garanties sont acquises dans le pays de destination de l'assuré : en Australie, au Canada, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Corée du Sud ou à Singapour (ainsi que pour un retour en France inférieur à 90 jours, entre deux périodes à l'étranger). **Certains pays peuvent être exclus en fonction des événements qui s'y déroulent.** La liste des pays exclus est susceptible de varier. Cette liste est disponible sur demande au +33 (0)1 73 02 93 93.

### Fonctionnement du contrat

Le contrat est souscrit pour un minimum de 1 mois et un maximum de 12 mois, renouvelable, avec l'accord des assureurs.

L'assuré doit fournir une photocopie de sa demande de PVT (email ou courrier confirmant la réception ou l'acceptation de sa demande par l'Ambassade).

Les garanties prennent effet au plus tôt le lendemain de la réception par APRIL Mobilité de la Demande de souscription accompagnée du règlement correspondant. Elles prennent fin le jour du retour définitif en France (sauf pour des périodes inférieures à 90 jours consécutifs entre 2 séjours dans le pays de séjour) et au plus tard le jour de la fin de souscription portée sur le Certificat de souscription.

Les délais d'attente s'appliquent à compter de la date d'effet inscrite sur le Certificat de souscription. Pendant les délais d'attente, les garanties ne sont pas encore en vigueur.

Le contrat Pack Spécial PVT (CFE+APRIL Mobilité) détaillé dans les Conditions générales valant note d'information référencées Pv 2010, regroupe les contrats d'assurance ci-dessous mentionnés, souscrits auprès des organismes d'assurance suivants :

- Gan Eurocourtage Vie (Contrat n°219/936 265) - 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08 - FRANCE,
- Gan Eurocourtage IARD (Contrat n°GCRV000004) - 8 -10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08 - FRANCE,
- ACE EUROPE (Contrat n°FR32022520) - Le Colisée, 8 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex - FRANCE.

## Comment souscrire ?

- 1 Compléter la Demande de souscription ci-jointe, en remplissant les champs en MAJUSCULES (une seule lettre par case) à l'aide d'un stylo bille à encre noire.
- 2 L'assuré doit signer la Demande de souscription en page 4. Si le souscripteur (payeur du contrat) est différent de l'assuré, il doit signer la Demande de souscription en page 4.
- 3 L'assuré doit compléter le Profil de santé en page 5, en cochant pour chacune des questions la case OUI ou NON à l'aide d'un stylo bille à encre noire.  
En cas de réponse OUI à l'une des questions, l'assuré doit donner des détails supplémentaires concernant l'époque, les suites éventuelles de la maladie ou de l'accident, dans le cadre prévu à cet effet en page 6. Le Profil de santé est à remplir dans les 6 mois précédant la date d'effet souhaitée.
- 4 L'assuré doit signer le Profil de santé en page 6. Si l'assuré souhaite « confidentialiser » ses réponses, faire une photocopie du Profil de santé vierge, le compléter et l'adresser sous pli cacheté avec la mention « secret médical » à l'attention du Médecin Conseil.
- 5 Joindre à la Demande de souscription, la preuve de sa demande de visa Vacances Travail ou Working Holiday (par exemple, l'email ou le courrier de l'Ambassade confirmant la réception ou l'acceptation de sa demande).
- 6 Si le souscripteur a opté pour le règlement de la cotisation en intégralité, joindre à la Demande de souscription le chèque en euro à l'ordre d'APRIL Mobilité ou indiquer les coordonnées de carte de paiement sur la Demande de souscription. Si le souscripteur a opté pour la mensualisation, compléter obligatoirement l'autorisation de prélèvement sur un compte bancaire en France, incluse dans la Demande de souscription en page 7, et la joindre à l'envoi accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE).

En choisissant le contrat Pack Spécial PVT (CFE + APRIL Mobilité), vous êtes couvert par la CFE pour les prestations équivalentes à la Sécurité sociale française et par APRIL Mobilité pour les prestations complémentaires.

### Coordonnées d'APRIL Mobilité :

- APRIL Mobilité - Service Conseil Client - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
- Téléphone : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90 - E-mail : info@aprilmobilite.com
- Horaires d'accueil téléphonique : de 8h30 à 18h00 du lundi au jeudi (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris
- Accès métro : M° Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3. Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes

## La CFE et APRIL Mobilité à vos côtés

La CFE (Caisse des Français de l'Étranger) est l'organisme de Sécurité sociale spécialement dédié aux Français de l'Étranger. Elle assure une coordination parfaite au départ comme au retour en France. Durant son expatriation, l'assuré conserve donc une protection sociale de base à la française. La CFE couvre à ce jour 100 000 familles françaises d'expatriés.

Spécialiste de l'assurance des personnes vivant hors de leur pays d'origine, APRIL Mobilité conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les entreprises et indépendants. Elle s'adresse aussi bien aux voyageurs, expatriés, impatriés, salariés en mission qu'aux étudiants. Depuis plus de 30 ans, APRIL Mobilité (ex AIPS) s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une haute qualité de gestion.



**Assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs**

[www.aprilmobilite.com](http://www.aprilmobilite.com)

## APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions

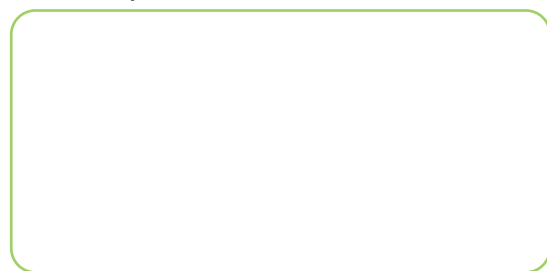
[www.aprilgroup.com](http://www.aprilgroup.com)

## APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **3 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux **3 500 collaborateurs et 72 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil :



**APRIL MOBILITÉ UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP**

**Siège social,**

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : [info@aprilmobilite.com](mailto:info@aprilmobilite.com) - Internet : [www.aprilmobilite.com](http://www.aprilmobilite.com)

